

Divorce et dossier de surendettement

Par audrye0216, le 25/07/2011 à 08:28

Bonjour, je suis actuellement en procédure de divorce avec ordonnance de non conciliation le 10/12/2009. Nous avions un dossier de surendettement en commun. on m'a conseillé de redéposer un dossier seule, ce que j'ai fait. Etant à nouveau en couple, on me demande les revenus de mon nouveau conjoint. Mon ex mari n'a pas redéposé de dossier à la BDF. Vais -je être seule à régler les dettes. Ai-je un recours à cela. Il ne paie déjà pas la pension alimentaire et n'a pas l'intention de payer les dettes que nous avions en commun. Merci de vos réponses